

*République Française*  
**Comité de Bassin de la Réunion**

SEANCE DU 10 JUIN 1996

~~~~~  
**DELIBERATION N° 96 / 4**  
~~~~~

*Commission Structures administratives et adaptation des lois*

Le Comité de Bassin de la Réunion, délibérant valablement,

- vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et notamment son article 44,

Article 1

Décide la création d'une commission « *Commission Structures administratives et adaptation des lois* ».

Le Président,

